

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOUILLERON-SAINT-GERMAIN.

DEPARTEMENT  
VENDEE-----  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Le 6 SEPTEMBRE 2019****Nombre de Conseillers****L'an deux mil dix-neuf, le six septembre à 20H30**

lieu		Le Conseil Municipal de la Commune de MOUILLERON-SAINT-GERMAIN s'est réuni au
- En exercice	24	ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de <b>M. JOSSE</b>
<b>Valentin,</b>		<b>Maire.</b>
- Présents	19	<b>Membres du Conseil :</b> JOSSE Valentin, PINEAU Stéphane, VENEAU Geneviève,
+ 2 pouvoirs		COUSIN Pascal, MEUNIER Hélène, COSSET Michel, CLAIRAND Claudie, BETARD
		Jean-Pierre, DANIAU Gérard, CHAIGNEAU Jean-Pierre, BATTEUR David, BERTHON
		Marylène, BETARD Gildas, , BREMAUD Michelle, BROMET Jeanne-Marie, de
		GAILLARD François, DUCEPT Bernard, GROLLIER Alexandrine, GUILLET Murielle,
		MARCHAND Chantal, METAY Vincent, RAINTEAU Jean-Noël, SOULARD Anne,
		VINCENT Anthony
- Votants	21	<b>Absents excusés :</b> Anthony VINCENT, Pascal COUSIN,
		<b>Absents :</b> David BATTEUR, Vincent METAY, Chantal MARCHAND
		<b>Secrétaire :</b> Bernard DUCEPT
- Absents	: 5	Anthony VINCENT a donné procuration à Jean-Pierre CHAIGNEAU
		Pascal COUSIN a donné procuration à Bernard DUCEPT

**Date de la convocation : 2 septembre 2019*****ORDRE du JOUR.***

- Examen des déclarations d'intention d'aliéner
  - Proposition de mandatement à Vendée Habitat pour le projet de travaux d'aménagement de cœur de bourg pour la construction de logements et de commerces
  - Avenant N° 1 pour la construction des ateliers municipaux
  - Achat de matériel pour le local technique
  - Alarme pour le local technique
  - SYDEV : Programme de rénovation éclairage public
  - Avenant au programme du contrat Vendée Territoire (Département)
  - Annulation des délibérations N° 201810D022 et 201906D002 concernant le recouvrement des incivilités.
  - Délivrance de bons d'achats pour le concours des maisons fleuries
  - Avis du conseil pour la consultation d'un élevage de porc sur la commune de Réaumur par les gérants du GAEC La Chabosse
- Questions diverse

**Objet : Exercice du Droit de Prémption concernant la propriété appartenant aux Consorts PRADEAU  
N° 201909D001**

Monsieur le Maire présente au Conseil le dossier établi par Maître AUVINET, notaire à L'Hermenault, concernant la déclaration d'intention d'aliéner de la propriété appartenant aux consorts PRADEAU et située 25 rue du Pavé à MOUILLERON EN PAREDS, 85390 MOUILLERON-SAINT-GERMAIN.

**Cette propriété est cadastrée AB 581 d'une surface totale 6 a 54 ca.**

**Cette propriété est vendue au prix de 75 000 € plus 4 000 € de commission d'agence plus frais d'acte.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, renonce à son droit de prémption.**

**Objet : Exercice du Droit de Prémption concernant la propriété appartenant aux Consorts BRANCHEREAU  
N° 201909D002**

Monsieur le Maire présente au Conseil le dossier établi par Maître JADAULT, notaire à La Chataigneraie, concernant la déclaration d'intention d'aliéner de la propriété appartenant aux consorts BRANCHEREAU et située 8 rue Plante Choux à MOUILLERON EN PAREDS, 85390 MOUILLERON-SAINT-GERMAIN.

**Cette propriété est cadastrée AB 297 d'une surface totale 19 a 65 ca.**

**Cette propriété est vendue au prix de 97 000 € plus 6 000 € de commission d'agence plus frais d'acte.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, renonce à son droit de prémption.**

**Objet : Exercice du Droit de Prémption concernant la propriété appartenant à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique de Vendée  
N° 201909D003**

Monsieur le Maire présente au Conseil le dossier établi par Maître LEBEAU, notaire à La Chaize le Vicomte, concernant la déclaration d'intention d'aliéner de la propriété appartenant à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique de Vendée et située 18 Place de Lattre de Tassigny à MOUILLERON EN PAREDS, 85390 MOUILLERON-SAINT-GERMAIN.

**Cette propriété est cadastrée AB 228 et AB 476 d'une surface totale 2 a 57 ca.**

**Cette propriété est vendue au prix de 53 900 € plus frais d'acte.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, renonce à son droit de prémption.**

**Objet : Exercice du Droit de Prémption concernant la propriété appartenant au Consort RAINTEAU  
N° 201909D004**

Monsieur le Maire présente au Conseil le dossier établi par Maître GRATRAUD, notaire à La Chataigneraie, concernant la déclaration d'intention d'aliéner de la propriété appartenant au consort RAINTEAU Jean-Noël et située 17 Place de Lattre de Tassigny à MOUILLERON EN PAREDS, 85390 MOUILLERON-SAINT-GERMAIN.

**Cette propriété est cadastrée AB 477 et AB 476 d'une surface totale 7 a 83 ca.**

**Cette propriété est vendue au prix de 161 000 € plus frais d'acte.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, renonce à son droit de préemption.**

**Objet : Exercice du Droit de Préemption concernant la propriété appartenant à Mr RAINTEAU Jean-Noël  
N° 201909D005**

Monsieur le Maire présente au Conseil le dossier établi par Maître GRATRAUD, notaire à La Chataigneraie, concernant la déclaration d'intention d'aliéner de la propriété appartenant à Mr RAINTEAU Jean-Noël et située 2 bis, rue du Pavé à MOUILLERON EN PAREDS, 85390 MOUILLERON-SAINT-GERMAIN.

**Cette propriété est cadastrée AB 558 d'une surface totale 2 a 97 ca.**

**Cette propriété est vendue au prix de 47 000 € plus frais d'acte.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, renonce à son droit de préemption.**

**OBJET : MANDATEMENT A VENDEE HABITAT POUR ACCOMPAGNER LA COMMUNE POUR LE PROJET DE REALISATION DE COMMERCES, SERVICES ET LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX  
N° 201909D006**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre des études de programmation pour la dynamique du cœur de bourg de Mouilleron en Pareds, il est envisagé la réalisation de commerces, services et logements locatifs sociaux au sein de l'opération.

Afin d'aborder les différentes possibilités de réalisation du projet, les élus ont pris contact avec Vendée Habitat, 1<sup>er</sup> bailleur social du département, office public de l'Habitat.

L'office s'est prononcé favorablement pour accompagner la commune dans ce projet. Les modalités d'intervention seront précisées ultérieurement au vu des bilans financiers, de la disponibilité foncière et des subventions possibles.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de retenir Vendée Habitat comme partenaire du projet et de poursuivre les études, en associant l'office afin de préciser les conditions d'intervention.

Après délibération, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir Vendée Habitat comme partenaire du projet** et autorise Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**OBJET : AVENANT 1 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX  
N° 201909D007**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le maître d'oeuvre propose l'avenant N° 1 concernant les travaux de construction des ateliers municipaux.

En effet, lors de l'élaboration du marché pour la construction des ateliers municipaux, il n'était pas prévu de portail en bas de la parcelle. La mise en place de ce portail, permettra d'accéder à l'entrepôt de gravats, au stock de sable, gravier, etc... :

- Pour le lot N° 1 : Travaux supplémentaire concernant la fourniture et pose d'un portail manuel.

**Montant total du Marché : 393 022.45 €**

Lots	Avenant N°	Montant initial HT du Marché	Montant HT de l'avenant N° 1	Montant HT du marché après avenant
N° 1 : Terrassement VRD	N° 1	86 525.47 €	4 117.87 €	90 643.44 €

**Montant total du Marché après avenants : 397 140.32 €**

Après délibération, **le conseil municipal valide à l'unanimité l'avenant ci-dessus, et autorise Mr le Maire à le signer pour un montant de 4 117.87 € hors taxes** concernant les travaux de construction des ateliers municipaux.

**OBJET : AVENANT 2 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX  
N° 201909D008**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le maître d'œuvre propose l'avenant N° 2 concernant les travaux de construction des ateliers municipaux.

- Pour le lot N° 1 : Modification du réseau télécom : Préparation de chantier/réseaux organiques.

**Montant total du Marché : 393 022.45 €**

Lots	Avenant N°	Montant initial HT du Marché	Montant HT de l'avenant N° 1	Montant HT de l'avenant N° 2	Montant HT du marché après avenant
N° 1 : Terrassement VRD	N° 2	86 525.57 €	4 117.87 €	1 394.45 €	92 037.89 €

*L'avenant N° 1 du lot N° 1 a été approuvé lors du conseil municipal du 6 septembre 2019.*

**Montant total du Marché après avenants : 398 537.77 €**

Après délibération, **le conseil municipal valide à l'unanimité l'avenant ci-dessus, et autorise Mr le Maire à le signer pour un montant de 1 394.45 € hors taxes** concernant les travaux de construction des ateliers municipaux.

Pour information, l'ensemble des avenants de **l'opération est à ce jour de 5 512.32 € HT**, ce qui représente une plus-value globale de l'ensemble des travaux d'environ de 1.40 %.

Pour information, l'ensemble des avenants de **l'opération est à ce jour de 4 117.87 € HT**, ce qui représente une plus-value globale de l'ensemble des travaux d'environ de 1.048 %.

**OBJET : ACHAT DE MATERIEL POUR LES ATELIERS MUNICIPAUX  
N° 201909D009**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal des devis qui ont été réalisés pour l'acquisition de matériel à installer dans les ateliers municipaux.

Désignation des produits	Entreprise RONDEAU	Entreprise SOFAIR
Pont élévateur 4 colonnes comprenant le montage	6893.03 € HT	7 052.00 € HT
Réseau d'air avec le compresseur comprenant la pose	3 236.62 € HT	4 870.00 € HT

Après étude des devis, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- l'acquisition du pont élévateur et du réseau d'eau avec le compresseur à l'entreprise RONDEAU pour un montant total de 10 129.65 € HT
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**OBJET : SYDEV : PROGRAMME DE RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC  
N° 201909D010**

Monsieur le présente au conseil municipal la convention concernant le programme annuel de rénovation de l'éclairage public 2019.

Cette convention comprend :

- Les travaux programmés au titre de l'année 2019, conformément au plan de rénovation pluriannuel
- Les éventuels travaux de rénovation issus des visites de maintenance de l'année 2019.

Le montant de cette convention s'élève à :

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Rénovation programmée et suite aux visites de maintenance année 2019	16 000.00 €	19 200.00 €	16 000.00 €	50.00 %	8 000.00 €

Après délibération, **le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver cette convention** et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**OBJET : AVENANT AU PROGRAMME DU CONTRAT VENDEE TERRITOIRE  
N° 201909D011**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu le Contrat Vendée Territoire en date du 5 juillet 2017 conclu entre le Département de la Vendée, la Communauté de communes et l'ensemble de ses communes membres ayant pour objet le financement de 41 opérations pour un montant total de subvention de 2 260 770 € pour le territoire :

- Projets structurants du territoire : 23 opérations et 1 programme de voirie communale, soutenus par le Département à hauteur de 1 596 625 € (71 %) ;
- Opérations en fonctionnement : 3 projets soutenus par le Département à hauteur de 140 000 € (6%) ;
- Projets communaux d'intérêt local : 15 projets soutenus par le Département à hauteur de 524 145 € (23%),

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'avenant n° 1 au Contrat Vendée Territoire du Pays de La Chataigneraie, joint en annexe, à intervenir entre le Département de la Vendée, la Communauté de Communes DE La Chataigneraie et l'ensemble des communes membres de cette dernière ;
- D'autoriser le Maire à la signer et à prendre tous les actes y afférant.

Après délibération, **le conseil municipal décide à l'unanimité** :

- **D'approuver l'avenant n° 1 au Contrat Vendée Territoire du Pays de La Chataigneraie**, joint en annexe, à intervenir entre le Département de la Vendée, la Communauté de Communes DE La Chataigneraie et l'ensemble des communes membres de cette dernière ;
- **D'autoriser le Maire à la signer** et à prendre tous les actes y afférant.

**Objet : Abrogation de la délibération du 19 octobre 2018 (délib N° 201810D022) et rejet de la délibération du 28 juin 2019 (délib N° 201906D002) N° 201909D012**

Lors de la réunion de conseil municipal du 19 octobre 2018, le conseil municipal avait décidé de facturer les interventions rendues nécessaires par un problème de sécurité ou de salubrité (dépôt sauvage de déchets) en appliquant un tarif de 75 € l'heure par agent.

Or, les services préfectoraux nous ont informés que cette délibération devait être abrogée car il existe des procédures administratives et pénales qui ont été instituées par le législateur. De plus, seul le Maire, autorité titulaire du pouvoir de police, est compétent pour mettre en œuvre ces procédures.

Le conseil municipal, lors de sa session du 28 juin 2019 s'est abstenu et a refusé de prendre part au vote, ce qui fait que la délibération est toujours en vigueur.

Les services préfectoraux nous ont adressés un courrier recommandé du 25 juillet 2019 valant recours gracieux demandant au conseil municipal d'abroger la délibération du 19 octobre 2018 et de retirer celle du 28 juin 2019 afin de nous conformer aux prescriptions administratives et pénales.

**Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide d'abroger la délibération du 19 octobre 2018 et de retirer celle du 28 juin 2019 relative au recouvrement des incivilités.**

**Objet : DELIVRANCE DE BONS D'ACHAT POUR LE CONCOURS « LE PAYSAGE DE VOTRE COMMUNE 2019 » N° 201909D013**

Monsieur le Maire indique au Conseil que le Comité du concours « Le Paysage de votre commune 2019 » a demandé que soient remis aux concurrents, des bons d'achat à prendre chez les commerçants et artisans de Mouilleron pour les particuliers et pour la maison de retraite un bon d'achat à valoir dans un commerce de la Communauté de Communes du Pays de La Chataigneraie.

Après avis du Receveur Municipal et compte tenu que la somme engagée est de 639 euros qu'il y a 20 candidats, le Conseil approuve la répartition suivante faite par le Comité.

NOMBRE DE BONS	VALEUR DES BONS	TOTAL
1	32	32 €
1	31	31 €
1	30	30 €
2	28	56 €
1	27	27 €
2	26	52 €
1	25	25 €
1	24	24 €
2	22	44 €
1	21	21 €
1	20	20 €
1	19	19 €
3	18	54 €
1	17	17 €
1	16	16 €
2	15	30 €
2	14	28 €
1	13	13 €
1	100	100 €
<b>29 Bons</b>	<b>Total</b>	<b>639 €</b>

**OBJET : AVIS DU CONSEIL SUR L'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT L'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ELEVAGE DE PORCS AU LIEU-DIT « LA CHABOSSE » PRESENTE PAR LE GAEC LA CHABOSSE  
N° 201909D014**

Mr le Maire informe le Conseil que Le GAEC LA CHABOSSE situé à La Chabosse de Réaumur sollicite l'autorisation d'exploiter un élevage de porcs au lieu-dit « la Chabosse » sur le territoire de la commune de Réaumur.

Le projet se traduit par l'enregistrement d'un élevage, en augmentation d'effectif, soit :

- 120 emplacements de truies et verrats
- 25 emplacements de cochettes
- 535 emplacements de porcelets de moins de 30 kg
- 1 483 emplacements de porcs à l'engrais

Soit 1 975 animaux équivalents porcs.

Le plan d'épandage est annexé dans le dossier d'enregistrement ICPE.

**Cette autorisation est soumise à enquête publique du 26 août 2019 au 20 septembre 2019 inclus en mairie de Réaumur.**

Après avoir étudié le dossier et délibéré, le Conseil Municipal émet à 20 voix pour et 1 abstention un **avis favorable**.

**OBJET : EXPOSITION DE PEINTURES ET DES PETITS CONCERTS DANS LA CRYPTTE LES 21 ET 22 SEPTEMBRE 2019 LORS DES JOURNEES DU PATRIMOINE  
N° 201909D015**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, la proposition « d'Imogen GUNNER » qui souhaite exposer les toiles de son père et faire des petits concerts dans la crypte.

Cette exposition/concert est organisée dans le cadre des journées du patrimoine et auront lieu le samedi 21 septembre et le dimanche 22 septembre dans la crypte de l'église.

La prestation est de 1 500 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité **d'organiser cette exposition/concert les 21 et 22 septembre 2019 pour un montant de 1 500 €.**

**OBJET : REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DU LOYER DE LA NANTAISE DES EAUX SUITE A LA VENTE A LA SCI BACLE  
N° 201909D016**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la vente du local commercial loué à la Nantaise des Eaux a eu lieu le mercredi 4 septembre à la SCI Bacle.

Le loyer est demandé à la Nantaise des Eaux au début de chaque trimestre. Nous devons rembourser à la SCI Bacle le prorata du loyer que la Nantaise des Eaux nous a versé.

L'acte de vente ayant eu lieu le mercredi 4 septembre, nous devons rembourser :  
26 jours sur 92 jours soit 1 096.48 € HT soit 1 315.78 € TTC.

Le conseil municipal après délibération, **décide à l'unanimité de régler à la SCI Bacle la somme de 1 096.48 € HT soit 1 315.78 € TTC.**

**OBJET : REMBOURSEMENT D'ACHAT DE MATERIEL PAR LE CENTRE PERISCOLAIRE  
« FARANDOLE »  
N° 201909D017**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réunion du 28 juin dernier. En effet, lors de cette réunion, il avait été évoqué que le centre périscolaire « Farandole » achète des anti-pinces doigts et une barrière de sécurité pour la scène. La CAF prenant à sa charge 40 % de la dépense, les 60 % restant seraient à la charge de la commune.

L'association a commandé et reçu les articles. Le montant de la commande s'élève à 1 151 € TTC. La participation communale est donc de 690.60 €.

Le conseil municipal après délibération **décide à l'unanimité de verser une participation de 690.60 €** à l'association « Farandole » pour l'achat de matériel de sécurité.

**OBJET : ACCEPTATION D'UN DON  
N° 201909D018**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réception d'un chèque de 60 € à l'ordre de la Trésorerie de La Chataigneraie, en remerciement d'avoir recueilli son chat « Pepper »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **accepte ce don de 60 €** et charge Monsieur le Maire de son encaissement.